

**Annexe A : Calendrier procédural (version corrigée le 10 janvier 2025)**

	<b>Étape procédurale</b>	<b>Parties / Tribunal</b>	<b>Intervalle</b>	<b>Date</b>
1.	Ordonnance de procédure no. 1	Tribunal		23 août 2023
2.	Mémoire	Demanderesse	90	21 novembre 2023
	<i>Décision sur la bifurcation</i>	<i>Tribunal</i>		<i>26 avril 2024</i>
3.	Contre-mémoire sur le fond et Mémoire sur la compétence	Défenderesse	80	15 juillet 2024
4.	Demandes de production de documents respective des Parties	Parties	35	19 août 2024
5.	Objections aux demandes de production de documents	Parties	30	18 septembre 2024
6.	Date butoir pour les demandes d'autorisation de dépôt d'observations d' <i>amicus curiae</i> , le cas échéant, auxquelles sont jointes les observations en question.	Tierces-parties	102 (à partir de l'étape 3)	25 septembre 2024
7.	Réponses aux objections aux demandes de production de documents	Parties	30 (à partir de l'étape 5)	25 octobre 2024
8.	Observations sur les demandes d'autorisation de dépôt d'observations d' <i>amicus curiae</i>	Parties	30 (à partir de l'étape 6)	25 octobre 2024
9.	Décision sur les demandes d'autorisation de dépôt d'observations d' <i>amicus curiae</i>	Tribunal		20 décembre 2024
10.	Décision sur les demandes de production de documents	Tribunal		30 novembre 2024
11.	Registre de privilèges et versions caviardées des documents identifiant les motifs de caviardages	Défenderesse		10 décembre 2024
12.	Production de documents (volontaire ainsi que telle qu'ordonnée par le Tribunal) qui répondent aux demandes	Parties		du 13 au 20 décembre 2024

*Ruby River Capital LLC c. Canada*  
Affaire CIRDI ARB/23/5

Annexe A

	<b>Étape procédurale</b>	<b>Parties / Tribunal</b>	<b>Intervalle</b>	<b>Date</b>
	5,9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 30, 36, 37, 38, 39.			
13.	Demandes de production des documents identifiés dans le registre de privilèges de la Défenderesse (« documents identifiés comme privilégiés »)	Demanderesse		19 décembre 2024
14.	Opposition aux demandes de production des documents identifiés comme privilégiés.	Défenderesse		26 décembre 2024
15.	Réplique à l'opposition de la Défenderesse	Demanderesse		30 décembre 2024
16.	Production des documents telle qu'ordonnée par le tribunal le 20 décembre 2024	Demanderesse		20 janvier 2025 (au plus tard)
17.	Décision sur les demandes de production des documents identifiés comme privilégiés	Tribunal		23 janvier 2025 (au plus tard) <sup>1</sup>
18.	Production des documents telle qu'ordonnée par le Tribunal à l'étape 17	Défenderesse	7 (à partir de l'étape 17)	30 janvier 2025 (au plus tard)
19.	Production de documents (volontaire ainsi que telle qu'ordonnée par le Tribunal) qui répondent aux demandes 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 12, 23, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35 et production d'un registre de privilèges	Défenderesse		21 décembre 2024 – 14 février 2025
20.	Production de documents et d'un registre de privilèges final	Parties		14 février 2025
21.	Demandes de production des documents identifiés comme privilégiés ou des documents caviardés.	Parties		25 février 2025

<sup>1</sup> Le 23 janvier 2025 est une date butoir et le Tribunal fera ses meilleurs efforts pour rendre sa décision avant cette date.

*Ruby River Capital LLC c. Canada*  
Affaire CIRDI ARB/23/5

Annexe A

	<b>Étape procédurale</b>	<b>Parties / Tribunal</b>	<b>Intervalle</b>	<b>Date</b>
22	Décision sur les demandes de production des documents identifiés comme privilégiés	Tribunal		11 mars 2025
23	Production des documents telle qu'ordonnée par le Tribunal à l'étape 21	Parties		18 mars 2025
24	Réplique sur le fond et Contre-mémoire sur la compétence	Demanderesse		9 avril 2025
25	Duplique sur le fond et Réplique sur la compétence	Défenderesse	70	18 juin 2025
26	Duplique sur la compétence	Demanderesse	61	18 août 2025
27	Observations des Parties NAFTA non-contestantes (article 1128), le cas échéant	Parties NAFTA non-contestantes	30	17 septembre 2025
28	Communication des listes de témoins et experts devant être interrogés pendant l'audience	Parties	Au moins 4 semaines avant les dates de l'Audience	7 octobre 2025
29	Demandes aux fins d'autorisation de présenter des témoins ou experts qui n'ont pas été appelés à comparaître par l'autre Partie	Parties	Sous 48 heures à partir de l'étape 28	9 octobre 2025
30	Observations des Parties contestantes sur les observations des Parties NAFTA non-contestantes, le cas échéant	Parties	30	17 octobre 2025
31	Indication des témoins/experts appelés à comparaître par le Tribunal et décision du Tribunal sur les demandes aux fins d'autorisation de présenter des témoins ou experts qui n'ont pas été appelés à comparaître par l'autre Partie	Tribunal	Sous 2 semaines à partir de l'étape 29	23 octobre 2025
32	Téléconférence ou visioconférence d'organisation de l'audience	Tous	Au 4 quatre semaines avant les dates de l'Audience	4 novembre 2025

*Ruby River Capital LLC c. Canada*  
Affaire CIRDI ARB/23/5

---

Annexe A

	<b>Étape procédurale</b>	<b>Parties / Tribunal</b>	<b>Intervalle</b>	<b>Date</b>
33.	Audience	Tous		2 au 12 décembre 2025 [+ 1 ou 2 jours réserve]
34.	Mémoires après-audience	Parties	A confirmer	A confirmer
35.	Soumissions sur les coûts	Parties	A confirmer	A confirmer